

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Vie de la Société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 66 (1925), p. 69-83

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1925\\_\\_66\\_\\_69\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1925__66__69_0)

© Société de statistique de Paris, 1925, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL

DE LA

## SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1925

---

### I

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1925

---

##### SOMMAIRE

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. CHARLES RICHEL, PRÉSIDENT.**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 1925.**  
**NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.**  
**COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.**  
**DISTINCTIONS HONORIFIQUES.**  
**RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.**  
**COMMUNICATION DE M. MONTARNAL : « INFLUENCE DE L'INFLATION ET DES CHANGES SUR LES SALAIRES ».**

---

##### **OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. CHARLES RICHEL, PRÉSIDENT.**

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Charles RICHET, président.

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 1925.**

M. le Président met aux voix le procès-verbal de la séance du 21 janvier 1925, inséré dans le Journal de février. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

##### **NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.**

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune observation. En conséquence, MM. NEURRISSE, LANGLOIS, PUPIER, GIPPON, FOIN, le vicomte d'ARTOIS, le D<sup>r</sup> BIRAUD, HOUSAYE sont nommés membres titulaires.

D'autre part, M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. Jean HUET DE PAISY, associé d'agent de change, 157, avenue de Wagram (XVII<sup>e</sup>), présenté par MM. Rochoux d'Aubert et Barriol.

M. Jean BOURDON, professeur à la Section des Sciences historiques et philologiques à l'École des Hautes Études, 13, avenue de l'Observatoire (VI<sup>e</sup>), présenté par MM. Barriol et Rist.

M. Georges BONALDI, ancien élève de l'École polytechnique, chef de la comptabilité de la Compagnie française d'assurances sur la vie « Le Phénix », 5, rue du Sergent-Bauchat (XII<sup>e</sup>), présenté par MM. Porée et Grondein.

M. Émile BERNARD, fondé de pouvoirs de la maison Heine et C<sup>o</sup>, 96, rue de Miromesnil (VIII<sup>e</sup>), présenté par MM. Halbwachs et Simiand.

M. Marcel BARBIER, ingénieur civil des Mines, 18, avenue Parmentier (XI<sup>e</sup>), présenté par MM. March et Gruner.

M. P. COURCON, docteur en droit, membre du Conseil de direction de la Meunerie française, à Thiers (Puy-de-Dôme), présenté par MM. Bernard et Barriol.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

#### COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération.

Il fait une mention spéciale des ouvrages suivants :

*Point de vue économique* (5<sup>e</sup> année, 1925), par notre collègue M. Giorgio MORTARA.

*La Réassurance*, numéro de décembre 1924, qui contient un intéressant article de notre collègue M. J. DE BÉTHENCOURT sur les assurances portugaises en 1923.

#### DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

M. le Président est heureux d'annoncer qu'il a relevé, dans les récentes promotions de la Légion d'honneur, les noms de deux de nos collègues :

M. Albert DELATOUR a été élevé à la dignité de Grand-Croix ;

M. Georges PATART a été promu Commandeur.

Il signale, d'autre part, que M. Alfred BARRIOL a été nommé officier de l'Ordre de la Couronne de Belgique.

Il leur adresse, au nom de la Société, de bien sincères félicitations.

#### RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVÉS.

Conformément à l'article 24 de notre règlement intérieur, la Commission des Fonds et Archives et le Trésorier présentent leur rapport sur le bilan au 31 décembre 1924, les comptes de l'exercice écoulé et le budget de 1925. Ces rapports sont insérés dans le présent Journal. M. le Président propose l'approbation des comptes et du projet de budget de 1925 ; il adresse ses remerciements aux membres de la Commission des Fonds et Archives et en particulier à M. GIRARD, pour son rapport si clair et si complet. Il met ensuite aux voix les conclusions de la Commission, lesquelles sont adoptées à l'unanimité.

#### COMMUNICATION DE M. MONTARNAL : « INFLUENCE DE L'INFLATION ET DES CHANGES SUR LES SALAIRES ».

M. le Président donne la parole à M. MONTARNAL pour le développement de sa communication.

Dans cette communication qui traite des salaires en général, M. MONTARNAL s'est attaché à étudier leur mouvement d'ensemble pour la période qui s'étend de l'avant à l'après-guerre et à rechercher l'influence exercée par les facteurs d'ordre économique sur leur taux ; en particulier, celle résultant de l'inflation monétaire et de la variation des changes.

En utilisant des statistiques officielles et des éléments d'observation, il lui a été possible d'arriver à établir des taux de salaires aussi corrects et fondés que possible, dont il a fait usage dans sa démonstration en les classant par catégories de métiers ou d'emplois de même genre et de même valeur.

Cette étude a porté sur les salaires ouvriers proprement dits, et sur les appointements et les traitements des employés et des fonctionnaires.

Les taux des salaires ont été relevés pour les années 1913, 1919 et 1922 ; ils s'appliquent à la région parisienne et ont trait aux catégories suivantes :

1<sup>o</sup> Pour les salaires ouvriers : ouvriers de métiers, ouvriers agricoles, gens de service;

2<sup>o</sup> Pour les appointements des employés : employés de bureau, employés de commerce et d'industrie, employés intermédiaires;

3<sup>o</sup> Traitements des fonctionnaires et soldes de l'armée.

Les taux de salaires ont permis d'établir des indices de salaires nominaux et de salaires réels faisant connaître leur pourcentage de variation; en comparant ces indices avec ceux du mouvement économique, indices des prix de gros, de détail, du coût de la vie, de la circulation fiduciaire, des changes, etc., il a été possible d'apprécier dans quelle mesure les divers facteurs ont agi sur les salaires.

Ceci a permis aussi de reconnaître dans les différentes catégories de salaires ceux qui se sont améliorés par rapport à l'avant-guerre, et ceux qui, au contraire, ont subi une dépréciation, et d'en mesurer l'ordre de grandeur dans les deux cas.

Cet essai de la méthode expérimentale permet de faire les constatations suivantes :

Le sens général du mouvement des salaires a été nettement orienté vers la hausse, malgré quelques paliers et même une légère régression sans effet durable pour certains salaires, en 1921.

Dans l'ensemble, cette hausse n'a pas été de la même importance pour toutes les catégories de salaires.

Les ouvriers, les petits employés et fonctionnaires sont ceux qui ont été les plus favorisés, tout en tenant compte de l'élévation du coût de la vie. On constate que leurs salaires ont bénéficié d'une plus-value d'environ 20 à 30 % pour les salaires ouvriers, 10 à 15 % pour les employés par rapport à leur situation d'avant-guerre.

Il est bon de remarquer que les salaires ouvriers étaient partis d'un niveau très bas en 1914 et que les circonstances et la raréfaction de la main-d'œuvre ont contribué à améliorer leur situation.

Pour les diverses catégories d'employés et de fonctionnaires de la classe moyenne de même que pour ceux des emplois supérieurs, on relève, au contraire, une régression sur la valeur réelle du taux d'avant-guerre, et l'on constate que cette situation empire au fur et à mesure que les traitements s'élèvent : ils sont inférieurs de 10 à 20 % pour les traitements moyens et de plus de 20 à 40 % pour les traitements supérieurs.

Cette constatation laisse en dehors les bénéficiaires de remises ou de participation d'affaires qui ont été, au contraire, favorisés par le développement des affaires.

L'examen des tableaux des indices du mouvement économique a permis de constater, pour les prix de gros et de détail, qu'ils ont en moyenne plus que triplé, le maximum faisant ressortir une augmentation de cinq à six fois la valeur des prix d'avant-guerre pour les prix de gros et plus du quadruplement pour les prix de détail.

Le coût de la vie a plus que triplé, mais, d'autre part, les éléments qui servent de base à l'établissement de ses indices sont insuffisants pour établir un rapport précis avec le salaire parce qu'il manque à ces indices quantités d'éléments, ou ceux qui y sont compris le sont parfois sur des données au-dessous de la situation réelle des salaires.

En étudiant le cycle du mouvement des divers facteurs économiques qui agissent sur le salaire, soit directement, soit indirectement, on peut constater que si les salaires sont un facteur de hausse du prix des produits, leur hausse n'en porte pas la principale responsabilité et qu'elle est due à d'autres causes, raréfaction de main-d'œuvre notamment.

Mais cette cause passe au second plan dans les périodes de déséquilibre économique, comme celle née de la guerre, où la hausse des prix a pour origine la dépréciation de la monnaie due à l'inflation monétaire.

L'inflation en amenant la dépréciation monétaire provoque des mouvements dans les changes et les fait renchérir, ce qui cause une grande perturbation dans les prix des marchandises, et les fait hausser. Cette hausse des prix amène celle du coût de la vie et par répercussion aussi celle des salaires.

En comparant le mouvement des prix avec celui de l'inflation monétaire, on constate que ces deux mouvements sont de même sens avec une différence de variation à peu près constante.

A l'inflation résultant de l'augmentation de la circulation des billets de banque, qui a varié en moyenne de plus de 650 %, on peut ajouter et tenir compte de celle provenant des substituts de la monnaie, qui constituent, eux aussi, un facteur d'inflation d'un ordre important, et qui paraît avoir varié de plus de 400 %.

Les constatations qui résultent de pourcentages de la circulation monétaire avec les indices des prix et des salaires montrent qu'indirectement le taux des salaires est fonction de l'inflation et qu'il en suit le sens de variation.

Par contre, par rapport à la dépréciation de la monnaie, c'est en raison inverse qu'il varie, plus la monnaie se déprécie, plus le salaire augmente.

L'influence du change joue un rôle important, en ce sens que la hausse des changes qui a comme contre-partie la dépréciation de la monnaie, affecte le prix des produits d'importation qui, devenant plus chers, contribuent ainsi à faire hausser les produits indigènes, ce qui fait augmenter le coût de la vie et, par répercussion, les salaires.

C'est pourquoi l'aggravation des changes tend à faire augmenter les salaires. Toutefois, il y a lieu de tenir compte que les changes subissent les effets de la spéculation et qu'avec une circulation fiduciaire constante, les changes peuvent néanmoins présenter des différences sensibles, ainsi, par exemple, dans le second semestre de 1920, la circulation étant de 39 milliards, le dollar valait 16 francs, fin décembre 1923, pour une circulation équivalente, il cotait au-dessus de 20 francs.

Ceci prouve bien que sous le régime de la monnaie de papier, le change peut présenter de grandes variations.

L'aggravation des changes qui s'est produite en 1919 à la suite de la dénonciation des accords de trésorerie qui avaient été conclus entre les Alliés pendant la guerre, permet de constater, par la comparaison des changes avec les salaires, qu'à cette époque ceux-ci ont varié de plus de 100 à 150 %, pendant que les changes progressaient sensiblement dans les mêmes proportions.

M. le Président remercie l'auteur de la communication pour le travail si documenté qu'il a bien voulu présenter à ses collègues. Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures.

*Le Secrétaire général,*  
A. BARRIOL.

*Le Président,*  
Ch. RICHET.

---

## II

Annexes au Procès-verbal de la séance du 18 février 1925

### RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR

### LES COMPTES DE L'EXERCICE 1924

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1924

ET LE PROJET DE BUDGET DE L'ANNÉE 1925

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
MES CHERS COLLÈGUES,

Conformément aux dispositions de l'article 24 du règlement intérieur, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les comptes de 1924, le bilan au 31 décembre 1924 et le projet de budget pour l'exercice 1925.

A) COMPTES DE 1924. — *Recettes*. — Les recettes réelles sont en augmentation d'environ . . . . . 9.900<sup>f</sup> »  
portant principalement sur les chapitres suivants :

*Cotisations*. — Conséquence de l'augmentation votée dans la séance du 20 février 1924. La mesure ne produira son plein effet que cette année car une centaine de sociétaires s'étaient libérés avant la date d'application de la mesure . . . . . 3.700 »

*Journal*. — Conséquence du relèvement du prix d'abonnement . . . . . 900 »

*Subventions*. — Un rappel de l'exercice 1923 et l'augmentation des subventions de la Ville de Paris donnent 1.500 francs de plus. De même, les abonnements de subvention du ministère du Travail sont en augmentation de 200 francs, soit au total. 1.700 »

*Rachats*. — Ils ont été plus nombreux et donnent une plus-value de . . . . . 1.000 »

Enfin, nous avons été heureux d'ouvrir un nouveau chapitre de ressources. Celui de la « Participation » aux dépenses de la Société. Nous avons, en effet, en 1924, reçu de trois généreux collègues une somme globale de 2.427 francs pour la couverture des dépenses.

Qu'ils soient ici vivement remerciés de leur geste qui nous procuré un supplément de ressources (en chiffres ronds) de . . . 2.400 »

Les autres éléments donnent une plus-value de . . . . . 200<sup>f</sup> »

Seul, le chapitre « Cotisations d'avance » est en régression, d'une somme insignifiante d'ailleurs.

*Dépenses.* — De 24.900 francs en 1923, elles passent à 29.000 francs en 1924.

C'est une augmentation de 17 % dans l'ensemble. Elle porte sur tous les chapitres (sauf sur celui des dépenses exceptionnelles) et se traduit pour notre *Journal* par une augmentation de 3.200 francs.

<i>Bilan.</i> — Notre actif net qui était au 31 décembre 1923 de.	165.409 <sup>f</sup> 82
passe au 31 décembre 1924 à . . . . .	167.554 28
Soit une augmentation de . . . . .	<u>2.144 46</u>
qui porte sur le capital libre pour . . . . .	280 51
Sur les cotisations en cours de rachat . . . . .	340 »
Sur le legs Bourdin . . . . .	36 »
Sur les intérêts des legs . . . . .	1.561 95
	<u>2.218 46</u>
A déduire : la diminution sur les cotisations versées d'a- vance . . . . .	74 »
Net comme ci-dessus . . . . .	<u>2.144 46</u>

Le capital des legs n'a pas varié.

Il en est de même de la réserve des cotisations rachetées. Mais pour ce dernier chapitre, ce n'est qu'une simple coïncidence, le nombre des extinctions par décès ayant été exactement compensé par le nombre des sociétaires ayant ou effectué intégralement leur rachat en 1924 ou terminé leur rachat par annuités.

La variation du capital libre est la suivante :

Au 1 <sup>er</sup> janvier 1924, il était de . . . . .	56.018 <sup>f</sup> 95
Il s'augmente :	
1 <sup>o</sup> Des cotisations d'un sociétaire décédé en cours de rachat.	180 »
2 <sup>o</sup> Des versements effectués par les sociétaires rachetés et qui ont disparu dans l'année . . . . .	2.100 »
3 <sup>o</sup> Des cotisations versées en 1923 pour 1924 . . . . .	150 »
Ensemble . . . . .	<u>58.448 95</u>
Il diminue de l'excédent des dépenses normales sur les recettes non réservées (28.978,74—26.829,25) . . . . .	2.149 49
et ressort net à . . . . .	<u>56.299 46</u>

BUDGET POUR 1925. — *Recettes.* — Les encaissements attendus des cotisations sont déterminés d'après l'effectif et le nouveau tarif. Les autres tiennent compte des renseignements fournis par l'exercice précédent.

*Dépenses.* — Basées également sur celles de l'exercice écoulé, elles ne peuvent

être comprimées que très légèrement pour ne pas nuire à la bonne marche de la Société.

La comparaison des recettes et des dépenses aboutit à envisager un prélèvement de 2.500 francs sur le capital libre pour équilibrer l'exercice, à moins que je n'aie l'agréable obligation d'ouvrir à nouveau le compte de « Participation aux dépenses de la Société ».

Je vous demande, mes chers Collègues, de vouloir bien réfléchir à cette dernière suggestion.

Il me reste, mes chers Collègues, à vous rappeler entre autres, un moyen pratique de me faire parvenir votre cotisation avec le minimum de frais.

Il consiste à utiliser la formule de chèques postaux que vous trouverez incluse dans le journal.

Si vous-mêmes êtes titulaires d'un compte, l'opération sera encore plus simple, mais je vous demanderai de vouloir bien spécifier dans le cadre réservé à la correspondance que l'envoi des fonds est destiné à la Société de Statistique de Paris et doit concerner le compte Perquel Paris 43.25.



A. — COMPTES

RECETTES

Recettes réelles :

Cotisations . . . . .	Membres titulaires . . . . .	Ancien régime . . . . .	2.425 »	} 12.073 »	} 12.296 »
		Nouveau régime . . . . .	9.648 »		
	Membres correspondants . . . . .	Ancien régime . . . . .	35 »	} 223 »	
		Nouveau régime . . . . .	188 »		
Journal . . . . .	Abonnements et ventes au numéro . . . . .				3.508,45
Intérêts non ré-	} Sur les titres du portefeuille général, sur ceux des legs Bresson,				
servés . . . . .		Hancock et Levasseur, sur les fonds en compte courant . . . . .			4.147,80
Subventions . . . . .	Instruction publique . . . . .		300 »	} 4.450 »	
	Agriculture . . . . .		1.200 »		
	Ville de Paris 1923, 1.000; 1924, 1.000 . . . . .		2.000 »		
	Conseil général de la Seine . . . . .		500 »		
Participation aux dépenses de la Société : espèces, 2.150; titres, 277 . . . . .	Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale . . . . .		450 »		2.427 »
					26.829,25
Rachats . . . . .	Totaux. Ancien régime . . . . .	5 sociétaires à 300 . . . . .	1.500 »	} 1.120 »	
	} Partiels. {	— . . . . .	13 — à 60 780 »		
		Nouveau régime . . . . .	2 sociétaires à 95 190 »		
Intérêts réservés. {	Legs Mercet . . . . .		253,65	} 1.597,95	} 4.293,95
	— Coste . . . . .		1.308,30		
	— Bourdin . . . . .		36 »		
Cotisations de 1925 reçues d'avance . . . . .	{ 1 à 40 . . . . .		40 »	} 76 »	
	{ 1 à 36 . . . . .		36 »		
TOTAL des recettes réelles . . . . .					31.123,20
Recettes d'ordre. — Remboursement de titres au prix d'achat . . . . .					2.162,45
					<u>33.285,65</u>

B. BILAN AU 31

ACTIF

PORTEFEUILLE

Titres sans affectation spéciale  
et titres d'arrérages de legs en compte courant

26 obligations Indo-Chine 3 1/2 % 1899 . . . . .	13.039,15	} 116.002,76
73 — Foncières 3 % 1883 . . . . .	30.579,70	
4 — Communales 2,60 % 1892 . . . . .	2.014,65	
30 — P.-L.-M. fusion, anciennes J. J. roses . . . . .	12.926 »	
6 — — nouvelles A. O. bleues . . . . .	2.514,55	
46 — Orléans 3 % nouvelles . . . . .	17.756 »	
3 — Sud-France 3 % . . . . .	1.400,85	
25 — Indo-Chine et Yunnan 3 % . . . . .	11.020,80	
1 — Foncière 3 % 1883 . . . . .	438 »	
2 — Est Algérien 3 % . . . . .	522,90	
30 — Est 3 % . . . . .	9.381,70	
100 francs de rente 5 % . . . . .	1.745 »	
2 obligations Ville de Paris 1910 . . . . .	790,54	
11 — P.-L.-M. 3 % fusion, nouvelles . . . . .	4.321,89	
204 francs de rente 3 % . . . . .	7.163 »	} 171.905,36
1/4 obligation Ville de Paris 1898 . . . . .	111,03	
1 — — 1919 . . . . .	277 »	
Titres en représentation de legs		
36 francs de rente 3 % . . . . .	Legs Bourdin . . . . .	997,60
25 — — 3 % . . . . .	— Bresson . . . . .	805 »
7 obligations P.-L.-M. 3 % fusion, nouvelles . . . . .	— Hancock . . . . .	2.989 »
33 francs de rente 3 % . . . . .	— Levasseur . . . . .	1.000 »
98 obligations Est Algérien 3 % . . . . .	— Coste . . . . .	41.789 »
19 — Foncières 3 % . . . . .	— Mercet . . . . .	8.322 »
55.902,60		

CAISSE

En caisse . . . . . 2.532,16

DIVERS

Numéros du Journal en magasin (Mémoire) . . . . . »  
Sociétaires en retard pour 1924 (Mémoire : 1.353 fr.) . . . . . »

TOTAL . . . . . 174.437,52

DE 1924

**DÉPENSES**

*Dépenses réelles :*

Administration . . .	{	Secrétariat général, correspondance, frais et fournitures de bureau . . .	2.376,50	
		Trésorerie et archives . . .		
		Frais de recouvrement et de bureau, droits de garde et menus frais . . .	1.587,85	
		Impressions diverses, convocations, etc . . . . .	1.498,60	
Journal . . . . .	{	Impression et frais d'envoi . . . . .	21.216,24	} 22.172,24
		Rédaction . . . . .	956 »	
Annuaire. . . . .		Impression et frais d'envoi . . . . .		1.138,55
Dépenses exceptionnelles . . . . .	{	Participations à diverses associations et médaille Bourdin . . . . .	205 »	
<b>TOTAL des dépenses réelles . . . . .</b>				<b>28.978,74</b>
<i>Dépenses d'ordre. — Achats de titres. . . . .</i>				<b>2.741,25</b>
				<b>31.719,99</b>

DÉCEMBRE 1924

**PASSIF**

**CAPITAL ET RÉSERVES**

Capital des legs suivants . . . . .	{	Legs Bourdin . . . . .	997,60	} 56.197,35
		— Bresson. . . . .	805 »	
		— Hancock . . . . .	3.000 »	
		— Levasseur. . . . .	1.000 »	
		— Coste. . . . .	41.934,75	
		— Mercet . . . . .	8.460 »	
Réserve des cotisations rachetées : 110 à 300 francs . . . . .			33.000 »	
Versements effectués sur cotisations en cours de rachat . . . . .			2.740 »	
Provision pour médaille Bourdin . . . . .			108 »	
Intérêts des legs . . .	{	Coste . . . . .	15.786,42	} 19.133,47
		Mercet . . . . .	3.347,05	
Fonds sans affectation spéciale com- prenant . . . . .	{	Attribution à la Société d'une partie du legs Giffard	22.000 »	} 56.299,46
		Indemnité pour incendie des collections du <i>Journal</i> de la Société. . . . .	20.580,32	
		Excédents annuels des recettes sur les dépenses . . .	13.719,14	
Cotisations reçues pour 1925. . . . .			76 »	
				<b>167.554,28</b>

**DIVERS**

Sommes à disposition (Berger-Levrault) . . . . .	{	<i>Journal</i> . . . . .	6.631,74	} 6.883,24
		Impressions diverses. . . . .	251,50	
Cotisations à percevoir des sociétaires en retard (mémoire : 1.353 francs) . . . . .				»
<b>TOTAL . . . . .</b>				<b>174.437,52</b>

## BUDGET DE PRÉVISION POUR 1925

---

### Variations prévues pour le capital libre

---

<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
Cotisations de 1925 reçues en 1924 . . . . . 76 »	Administration :
Cotisations à recevoir en 1925 . . . . . 14.236 »	Secrétariat général . . . . . 2.300 »
Journal . . . . . 3.508 »	Convocations . . . . . 1.500 »
Revenus des titres du portefeuille libre et des legs sans affectation spéciale . . . . . 4.030 »	Trésorerie . . . . . 1.300 »
Subventions :	Loyer . . . . . »
Ville de Paris . . . . . 1.000 »	Journal :
Ministère de l'Agriculture . . . . . 1.200 »	Impression, envois et graphiques . . . . . 21.000 »
Instruction publique . . . . . 300 »	Rédaction . . . . . 900 »
Conseil général de la Seine . . . . . 500 »	Annuaire . . . . . 1.100 »
Ministère du Travail . . . . . 450 »	Dépenses diverses . . . . . 200 »
Ensemble des recettes . . . . . 25.300 »	
Diminution du capital libre . . . . . 3.000 »	
28.300 »	28.300 »

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS EN 1915 ET DE 1921 A 1924

	1918	1921	1922	1923	1924
<b>A. — Situation financière.</b>					
Avoir au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	163.226,71	172.503,39	170.407,53	169.027,56	165.409,82
Cotisations . . . . .	5.050 »	7.530 »	7.465 »	8.423 »	12.296 »
Abonnements et vente du Journal . . . . .	1.527,75	2.464,50	2.583 »	2.638,35	3.508,45
Revenus des valeurs libres . . . . .	3.453,32	2.888,62	4.045,51	4.040,06	4.147,80
Subventions . . . . .	3.360 »	3.820 »	3.740 »	2.740 »	4.450 »
Participations aux dépenses de la Société . . . . .	1.320 »	2.910 »	1.710 »	1.680 »	2.620 »
Annuités pour rachats . . . . .	2.047,68	1.864 »	1.615,50	1.615,50	1.597,95
Revenus des legs . . . . .	1.125 »	1.125 »	75 »	150 »	76 »
Recettes exceptionnelles . . . . .	16.758,75	22.602,12	21.204,01	21.258,91	31.123,20
TOTAL . . . . .	179.985,46	195.105,51	191.611,54	190.286,47	196.533,02
Administration . . . . .	3.362,30	5.403,23	4.053,75	4.648 »	5.462,95
Loyer . . . . .	1.000 »	1.002 »	1.002 »	»	»
Journal . . . . .	9.191,51	17.118,05	15.165,13	18.993,30	22.172,24
Annuaire . . . . .	276,40	1.121,40	1.073,50	1.031,30	1.138,55
Bibliothèque . . . . .	281,15	e »	»	»	»
Dépenses exceptionnelles . . . . .	1.135,50	53,30	1.289,60	204,05	205 »
TOTAL . . . . .	15.246,86	24.697,98	22.583,98	24.876,65	28.978,74
Avoir au 31 décembre . . . . .	164.738,60	170.407,53	169.027,56	165.409,82	167.554,28
Caisse et banques . . . . .	3.403,38	12.552,48	658,42	422,95	2.532,16
Portefeuille . . . . .	161.335,22	162.368,06	171.749,76	171.326,56	171.905,36
Divers . . . . .	»	»	»	»	»
A déduire : dettes de la Société . . . . .	164.738,60	174.920,54	172.408,18	171.749,51	174.437,52
Avoir net . . . . .	»	4.513,01	3.380,62	6.339,69	6.883,24
TOTAL . . . . .	164.738,60	170.407,53	169.027,56	165.409,82	167.554,28
<b>B. — Effectif de la Société au 31 décembre de chaque année.</b>					
Membres d'honneur . . . . .	1	2	2	2	2
Membres titulaires { à vie . . . . .	106	110	110	109	109
Membres titulaires { non rachetés . . . . .	239	311	326	371	386
Membres honoraires associés . . . . .	70	48	48	49	48
Membres correspondants . . . . .	31	14	13	12	11
TOTAUX . . . . .	447	485	499	543	556

# RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM

## DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

Par M. JOSEPH GIRARD

VICE-PRÉSIDENT

à la séance du 18 février 1925

---

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Le Rapporteur de votre Commission des Fonds et Archives avait l'année passée, à pareille époque, une mission douloureuse à remplir puisque, en vous rendant compte des travaux de la Commission et de l'examen attentif qu'elle avait fait de la situation financière de votre Société, il devait conclure à un relèvement sensible du montant de votre cotisation annuelle et aussi, par répercussion, de sa valeur de rachat. Mission douloureuse, mais non difficile, car lorsqu'on a l'honneur de parler à des personnalités si compétentes en matière économique et financière, il suffit de justifier de la nécessité d'un redressement pour que les conditions de celui-ci soient aussitôt acceptées de tous.

Votre Commission ne saurait vous apporter de meilleurs remerciements pour l'empressement que vous avez mis à suivre ses suggestions, que de vous formuler des déclarations relativement optimistes sur une situation qui est maintenant en voie d'équilibre.

### COMPTES DE L'EXERCICE 1924.

Les comptes présentés par votre Trésorier font ressortir les dépenses de l'exercice 1924 (en dehors, bien entendu, de toute opération d'achat de titres) à . . . . . 28.978<sup>f</sup> 74  
comprenant les dépenses générales d'administration, secrétariat général, trésorerie, etc... le coût de l'impression et des frais d'envoi de l'annuaire, quelques dépenses secondaires et enfin les frais d'impression, de rédaction et d'envoi du journal:

Vous n'ignorez pas que ce dernier poste correspond à une dépense particulièrement élevée, mais, de toutes nos charges, c'est celle que nous devons accepter avec le plus d'empressement car, ainsi que vous avez bien voulu le reconnaître l'année passée, elle est de toutes, moralement, la plus féconde. De 18.993<sup>f</sup> 30, en 1923, elle s'est élevée, pour 1924, à 22.172<sup>f</sup> 24. Qu'il me soit permis de commenter brièvement ce relèvement et d'en tirer la conclusion qui s'impose.

Nous avons en 1923 un tirage moyen du journal à 1.070 exemplaires, ce qui faisait ressortir le coût de l'exemplaire de la collection annuelle à 17<sup>f</sup> 75;

en 1924, nous avons tiré à 1.300, ce qui fait ressortir le coût de l'exemplaire à 17<sup>f</sup>06. Si vous voulez bien tenir compte, d'une part, de ce que les prix généraux de l'industrie typographique n'ont pas... précisément baissé d'une année à l'autre et, d'autre part, de ce que la collection de notre journal de 1923 a entraîné l'emploi de 28 feuilles 1/4, alors que celle de 1924 en a demandé 30 3/4, vous serez certainement d'accord avec moi pour reconnaître que votre Secrétaire général a été, non seulement le bon ménager de vos finances, mais encore le tuteur vigilant des intérêts intellectuels dont vous lui avez confié la charge et je vous demande de lui voter, par acclamations, de chaleureuses félicitations.

Aux dépenses précitées, opposons nos recettes.

Nous lisons dans nos comptes que les encaissements se sont élevés à . . . . . 31.123<sup>f</sup> 20

mais, comme l'année passée, je vais vous prier, mes chers Collègues, de bien vouloir décomposer cette somme en ses éléments; d'une part, les cotisations, le produit des abonnements et de la vente au numéro de votre journal, le revenu de votre portefeuille non grevé d'affectations spéciales, les subventions des pouvoirs publics et, enfin, certaines participations aux dépenses sociales, sur lesquelles je reviendrai ultérieurement, constituent ce que j'appellerai vos recettes libres pour un total de . . . . . 26.829<sup>f</sup> 25

D'autre part, les versements effectués par certains membres pour racheter leurs cotisations, rachats partiels ou rachats totaux, les revenus de votre portefeuille grevés d'affectations spéciales (Legs : Mercet, Coste, Bourdin) et quelques cotisations perçues en 1924, au titre de l'année 1925, forment des ressources d'une nature particulière pour un total de . . . . 4.293<sup>f</sup> 95

Comparons maintenant les recettes aux dépenses sans nous arrêter, bien entendu, au bénéfice de pure apparence que ferait ressortir le rapprochement des chiffres totaux.

Ce sont seulement les recettes libres de toute affectation et, par suite, disponibles, qui doivent être opposées aux dépenses régulières de l'année.

Or, vous venez de voir que votre Trésorier a encaissé en 1924. . . . . 26.829<sup>f</sup> 25  
de recettes libres auxquelles on doit ajouter, comme ressources disponibles :

les cotisations encaissées d'avance en 1923 pour 1924, soit . . . . . 150 »  
et le montant des cotisations rachetées ou en cours de rachat, malheureusement libérées par le décès des intéressés, soit. . . . . 2.280 »

Si, du total de ces trois sommes. . . . . 29.259 25  
on retranche le montant des dépenses, soit. . . . . 28.978 74

l'exercice apparaît comme présentant un accroissement du capital libre de . . . . . 280<sup>f</sup> 51

Puis-je vous rappeler que l'exercice 1922 s'était soldé par un déficit de . . . . . 3.500<sup>f</sup> »  
celui de 1923 par un déficit de . . . . . 5.500 »

Aujourd'hui, c'est l'équilibre...

Est-ce, du moins, un équilibre bien stable? Il tient à vous, mes chers Collègues, qu'il ne soit point précaire. Voici maintenant, pour moi, l'occasion de revenir sur un poste sur lequel j'ai glissé un peu vite tout à l'heure : celui des participations aux dépenses sociales, poste qui ressort dans nos recettes à la somme de . . . . . 2.427<sup>f</sup> »

et qui s'est trouvé surtout alimenté par la générosité d'un ami de notre Société, lequel a fait remettre, de la manière la plus discrète et en gardant un anonymat rigoureux, la somme de 2.000 francs. (*Applaudissements.*)

Qu'il reçoive ici l'expression d'une gratitude bien vive pour le bel exemple qu'il nous donne, de dévouement à la cause commune.

Faut-il conclure que, si des interventions aussi heureuses ne se produisent plus à l'avenir, nous verrons apparaître dans nos comptes des déficits d'une telle importance? Non point, à la vérité. Car il faut tenir compte de ce que le relèvement de vos cotisations de 25 à 36 francs n'a pris son effet en 1924 que pour ceux des membres qui ont versé postérieurement au 1<sup>er</sup> avril et que, pour les autres, le nouveau taux ne sera payé qu'à partir de 1925. Mais la bonification de nos recettes à escompter de ce chef ne compense point encore intégralement l'insuffisance.

Votre Commission de Fonds et Archives exprime donc l'espoir que l'exemple donné par notre mystérieux ami sera suivi et elle vous adresse enfin, à tous, un appel pressant pour que soit développé encore le recrutement de nouveaux membres qui, en assurant un plus large tirage de nos publications, en feront baisser le prix unitaire.

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1924.

La situation du bilan au 31 décembre 1924 comparée à celle du bilan en fin 1923 est pleinement satisfaisante.

*Au passif*, notre avoir, libre de charges, constitué par le total des fonds, sans affectation spéciale, la réserve des cotisations rachetées et les versements effectués sur cotisations en cours de rachat, est passé de 91.418<sup>f</sup> 95 à 92.039<sup>f</sup> 46.

*A l'actif*, la valeur d'achat de notre portefeuille, à la vérification matérielle duquel votre Commission a naturellement procédé dans sa réunion du 9 février, est passée de 171.326<sup>f</sup> 56 à 171.905<sup>f</sup> 36 et le poste de caisse, sur le manque de souplesse duquel nous avons appelé votre attention l'année dernière, s'est élevé de 422<sup>f</sup> 95 à 2.532<sup>f</sup> 16.

Il va de soi que, si à cet actif de bilan, notre portefeuille figurait, non point à son prix d'achat, mais, sur évaluation au cours de fin décembre 1924, il subirait une forte dépréciation, puisque sa valeur ressortirait à 87.277<sup>f</sup> 05, soit une réduction d'environ 49 %.

C'est là le sort commun de tous les capitalistes à l'heure actuelle, mais votre sagesse a pris des dispositions pour que nous n'ayons à demander à notre portefeuille qu'un revenu et que nous attendions patiemment les primes de remboursement de nos valeurs; nous n'avons donc point à nous alarmer d'un rapprochement de cette nature.

BUDGET DE PRÉVISIONS DE 1925.

Votre Commission a ratifié, mes chers Collègues, le budget de prévisions préparé pour 1925 par votre Trésorier avec son souci coutumier de ménager vos ressources.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir donner à notre cher Trésorier, M. Perquel, le *quitus* d'usage, en y joignant, par les soins qu'il donne à votre fortune, l'expression de nos fervents remerciements.

Joseph GIRARD.